



dossier mutation 2023

Je suis déjà adhérent Je souhaite adhérer



Discipline :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune

Tél : Portable

Email

Situation familiale appréciée au 31 AOÛT 2022

Situation

Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve)

Vie maritale avec enfant Vie maritale sans enfant

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2023 au plus tard (ou à naître et reconnu le 31.12.2022 au plus tard).

Coordonnées de votre conjoint

Nom : Prénom

Adresse (si différente de la vôtre)

Code postal : Commune

Profession En activité OUI NON

DOSSIER à retourner à CGT EDUC'ACTION NANCY-METZ

17, rue Drouin 54000 NANCY ou 10 rue de Meric 57000 METZ

PLP : Xavier Alaoui ☎ : 06 80 60 33 23
Sophie DRILHON SAINTON

☎ : 06 85 27 39 17

eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr

CPE / certifiés / agrégés : Prinz Catherine : nancy-metz@cgteduc.fr ☎ 06 85 27 39 17

éducation, formation, formation

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité Congé formation Congé maternité Disponibilité Congé parental autre

Affectation définitive au titre de l'année 2022/ 2023 : En établissement ou TZR

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2022/ 2023 provisoire

Stagiaire ATP ATP en ZR

Corps : Agrégé Certifié PEPS PLP CPE ou PsyEN nous contacter

Echelon au 31/08/22 ou échelon de reclassement au 01/09/2022

Ancienneté dans le poste actuel

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Rapprochement d'enfant

Parent isolé Personnel en situation de handicap Réintégration

Mutation simultanée Poste spécifique académique SPEA Mesure de carte scolaire

Avez-vous déposé un dossier handicap, médical ou social ? oui non

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation

Attention :

Dans le cadre du mouvement, votre dossier ne sera plus examiné par les élus en Commission Paritaire Académique. L'institution estime que chacun.e est aujourd'hui responsable de ses choix et que chacun.e doit anticiper sa mutation et prendre ses renseignements. Afin de vous éviter des déconvenues ou des erreurs adressez-vous aux élus avant la fermeture de SIAM le 30 mars à 12H

Pour toute réclamation concernant votre barème ou pour toute modification de vos vœux, vous devrez vous adresser au Rectorat par mel à l'adresse : mvt2023@ac-nancy-metz.fr avant le 21 avril, au plus tard pour les modifications de vœux et du 5 au 19 mai 2023 minuit pour les corrections de barème.

Dans tous les cas, ne restez pas isolé(e) et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail (voir coordonnées page 1 du dossier.) au moment où vous candidatez sur SIAM et au moment où vous avez communication de votre barème. Nous sommes là pour vous aider.

Vous souhaitez candidater pour un poste spécifique ou en Segpa ou en Rep+.

La liste des postes spécifiques vacants ou non est consultable sur SIAM.

Il faut d'une part en faire la demande dans SIAM accompagnée d'une lettre de motivation.

Il faut d'autre part remplir la fiche de candidature (annexe 9) et la retourner directement à votre bureau de gestion au rectorat pour le 7 avril 2023 au plus tard.

ATTENTION Si vous faites d'autres vœux que spécifiques, formulez les vœux spécifiques avant les autres.

La procédure est identique pour les collègues désirant être affecté.es en SEGPA dans certains champs disciplinaires : habitat, hygiène alimentaire, service, production industrielle, espace rural et environnement. Pour les REP+ joindre un CV et une lettre de motivation (Contactez votre élu.e CAPA pour plus de détails.)

VOS VŒUX et VOS BAREMES

| vœu | Code du vœu | Libellé du vœu en clair | Barème calculé |
|-----|-------------|-------------------------|----------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |
| 11 | | | |
| 12 | | | |
| 13 | | | |
| 14 | | | |
| 15 | | | |
| 16 | | | |
| 17 | | | |
| 18 | | | |
| 19 | | | |
| 20 | | | |

Saisie des demandes de mutation : du 16.03.2023 à 12h au 30.03.2023 à 12h.

Serveur : <https://portail.ac-nancy-metz.fr/arena/pages/accueil.jsf#> option : **gestion des personnels** choix : **I-PROF**

Demandes tardives, (arrêté ministériel du 20.10.2022) jusqu'au 19.05 .2023 à l'adresse mvt2023@ac-nancy-metz.fr

Un imprimé de confirmation de demande de mutation sera à télécharger sur le portail I-Prof à partir du **31 mars**. Il vous appartient de le vérifier, d'y joindre toutes les pièces justificatives pour l'obtention de vos bonifications (cf. annexe11) et de le faire viser par votre supérieur hiérarchique qui le retournera pour le **07.04.2023** aux services gestionnaires du rectorat.

Consultation sur SIAM des vœux et barèmes du 04.05.23 au 19.05.2023. Utiliser l'annexe 12 pour faire rectifier.

Dossier médical (voir annexe 10) à envoyer pour le 30.03.23 à l'adresse avec les pièces justificatives :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz, Service de médecine de prévention, 9 rue des Brice, Rond-Point Marguerite de Lorraine, 54035 NANCY Cedex

ATTENTION : Les **demandes de modification de vœux** doivent parvenir au rectorat par mail le 21 avril au plus tard.

Aucune demande de modification de vœux ne sera prise en compte après cette date.

Pour les **corrections de barème**, la demande sera faite entre le 05 et le 19 mai 2023 minuit par mail au rectorat (**imprimé annexe 12**). **Barème définitif consultable du 1^{er} juin au 31 août 2023** sur SIAM.

Résultats du mouvement à partir du **15 juin 2023** en fonction des corps. **Demandes de révision d'affectation** du **15 juin au 22 juin toujours par mail** à l'adresse mvt2023@ac-nancy-metz.fr avec **l'imprimé annexe 13** du guide.

Dans l'objet de tout mail que vous adressez au rectorat précisez toujours votre nom, prénom, corps et discipline.

CALCUL de votre BARÈME

1. Ancienneté de service

| | |
|--|--|
| Classe normale Echelon au 31.08.2022 par promotion | 7 pts/échelon à partir du 3 ^e (14 pts forfaitaires pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelon) |
| Ou au 01.09.2022 par reclassement/liste d'aptitude dernier échelon | |
| Hors classe certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE et PsyEN) | 56 points forfait + 7 points/échelon HC |
| Hors classe Agrégés | 63 points forfait + 7 points par échelon de la HC |
| HCl Agrégés au 4 ^e échelon si 2 ou 3 ans dans l'échelon au 31.08.2022 | 98 points forfaitaires pour 2 ans et 105 pour 3 ans |
| Classe exceptionnelle | 77 pts forfait + 7 pts par échelon |
| Cl Ex au 3 ^{ème} échelon si 2 ans dans l'échelon au 31.08.2022 | 105 pts forfaitaires pour agrégés au 3 ^{ème} échelon |

2. Ancienneté de poste

| | |
|------------------------------|--|
| Par année | 20 pts |
| Par tranche de 4 ans en plus | 20 pts en plus. (Calcul de l'ancienneté au 31/08/2023) |

3. Stabilisation TZR en établissement

| | |
|---|---|
| Si TZR sur Nancy-Metz ou autre académie (par année consécutive) | 20 pts vœux COM, ROC, DPT (tout type d'étab.) |
|---|---|

4. Etablissements REP+ REP, ex-ECLAIR ex-APV ou politique de la ville

| | |
|--|---|
| Entrée sur un poste REP+ (avis favorable de commission académique.) | 900 pts sur vœux ETB |
| Sortie de : | sur Vœux COM ROC DPT ACA (tt type d'étab) ou ZRE ZRD ZRA |

- **REP+ ou politique de la ville** 150 pts à partir de 5 ans
- **REP** 75 pts à partir de 5 ans

si Mesure de Carte Scolaire au 1.9.2023 avec sortie anticipée de REP/REP+ **bonifications possibles (nous consulter)**

5. Mobilité fonctionnelle ou disciplinaire

| | |
|---|---|
| Personnels faisant fonction (inspection, direction ou DDFPT) | 30 pts sur COM, ROC, DPT, ACA. (tout type d'étab) |
| PLP en collège, professeurs agrégés et certifiés en LP, affectés à l'année ou à titre définitif. | |
| Situation appréciée au cours des deux dernières années, soit au 01.09.2020 et doit avoir duré un an minimum. Se signaler au rectorat | |

6. Situation individuelle

| | |
|--|--|
| Stagiaires ex-titulaires ou accueillis en détachement (non cumulable avec bonif. Reconversion institutionnelle) | 300 pts vœu ROC, 1000 pts vœu DPT (Tout type d'étab) |
| Stagiaires ex-contractuels du 2nd degré (ex-MAGE, ex-CPE, ex-PsyEN, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-CTEN en CFA (enseignement public)) | Jusqu'au 3 ^{ème} échelon = 90pts sur 1 ^{er} vœu large tt type d'étab. 4 ^{ème} échelon = 105pts sur 1 ^{er} vœu large à partir du 5 ^{ème} = 120pts sur le 1 ^{er} vœu large 10 pts |
| Autres stagiaires du 2nd degré (bonification valable 1 x sur période de 3 ans.) → sur 1 ^{er} vœu large du candidat COM ROC DPT ACA (tt type d'étab) ZRE ZRD ZRA !! | |
| Changement de discipline | 300 pts sur vœu ROC de l'ancienne affectation (Tout type d'étab) 1000 pts sur vœu DPT de l'ancienne affectation (Tout type d'étab) |
| Réintégration après dispo, détachement, affectation TOM ou Etab. privé sous contrat ou emploi fonctionnel ou mise à disposition | 1000 pts vœu DPT, ACA (tt type d'étab) si précédemment en étab. Sur vœu ZRD, ZRA si précédemment en ZR 500 pts sur 1 vœu ROC (tt type d'étab.) au choix 1000 pts sur 1 vœu DPT (tt type d'étab.) au choix 1000 pts vœu DPT de dernière affectation en Form° initiale |
| Réintégration sortie de poste adapté sans changement de discipline, CLD (vœu tt type d'étab.) | |
| Réintégration volontaire après affectation poste définitif en CFA, formation continue ou fonction de CFC : | |

Situation de handicap (annexe 10)

| | |
|--|---|
| - Agent justifiant de la qualité BOE (pièce justificative valide au 01.09.2022) | 100 pts 1 ^{er} vœu ROC (tt type etab) et Vœu ZRE lié au ROC |
| - bonification rectorale sur dossier aux agents (tit. ou Stag) BOE ou dont le conjoint est BOE ou dont l'enfant est reconnu en situation de handicap ou atteint de grave maladie, sous réserve que la mut améliore la situation de la personne en situation de handicap. | 1000pts Vœu(x)ROC(tt type etab)/Vœu(x) ZRE lié au ROC Ces bonif ne sont pas cumulables |

Situation médicale grave. (annexe 10)

| | |
|--|---|
| Personnes ayant déposé un dossier auprès du service médecine de Prévention. La mut devra améliorer la situation du demandeur | 1000 pts vœu(x) ROC tt type etab /Vœu ZRE lié ROC |
|--|---|

Reconversion institutionnelle (Roc etab d'origine ou actuel)

| | |
|--|--|
| 3 vœux Roc bonifiés possibles si limitrophes | 1500 pts sur vœu(x) ROC (tout type etab) |
|--|--|

Mesure de Carte Scolaire (non cumulable avec points handicap)

| | |
|---|--|
| Si fermeture poste en Etablissement scolaire, CFA, GRETA ou CFC ou de zone de remplacement. (contacter les élus) | 1500 pts vœu ancien ETB (ou ZRE, ZRD), COM, DPT, ACA (tout type etab pour vœux larges) |
|---|--|

| | |
|--|----------------------------|
| Vœu préférentiel : répétition d'un vœu ROC, DPT, ZRD (tout type etab) à l'identique d'une année sur l'autre (incompatible avec bonif. familiales) | 20pts/an plafonné à 100pts |
|--|----------------------------|

7. Situation familiale prise en compte au 31.08.2022 sf enfants

| | |
|--|---|
| a) Rapprochement de conjoint marié ou pacsé ou non marié | |
| ou autorité parentale conjointe (pour garde ou droit de visite d'enfant) | 20,30pts vœux COM (tout type etab) |
| 1 ^{er} vœu = département de résidence professionnelle du conjoint ou de résidence de l'enfant | 100,30pts vœux ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZR (tout type etab) |
| Enfants à charge de - 18 ans au 31/08/23 | |
| ou né ou à naître et reconnu au 31.12.2022 ou en cours d'adoption | 50 pts par enfant |
| Années de séparation (vœu DPT, ACA (tout type etab), ZRD, ZRA) | 50pts/6mois, 100 pts/1an, 150pts/1,5 an, 200pts /2ans |
| Résidence des conjoints dans 2 départements différents... | 250pts/2,5 ans, 300pts/3ans, 350pts/3,5 ans, 400pts/4an + |
| b) Mutation simultanée (2 titulaires ou 2 stagiaires conjoints) | 30 pts sur vœu ROC (tout type etab) ZRE... |
| Enfants à charge (idem que pour le RC) | 70 pts sur vœu DPT (tout type etab) ou ZRD |
| | 50 pts par enfant (vœu ROC, DEP, ZRE, ZRD) |
| c) Autorité parentale seule (situation établie au 31.08.2022) | 20 pts vœu COM (tout type etab) |
| le 1 ^{er} vœu doit améliorer les conditions de vie de/des enfants | 100 pts vœu ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA |

8. Valorisation vœux agrégés (vœu lycée si discipline en collège et lycée)

| | |
|--|------------------------------------|
| | 100 pts ETB, COM, ROC (type lycée) |
| | 200 pts DPT, ACA (type lycée) |

TOTAL